



Aux candidates et candidats aux Elections Européennes 2019

PROPOSITION D'ENGAGEMENT - Régulation des multinationales

En tant que première économie mondiale, l'Union européenne a une responsabilité particulière et doit faire preuve d'exemplarité pour promouvoir et protéger les droits humains face aux dommages causés par les entreprises.

L'obligation de protéger impose à l'Union européenne et à ses États membres de prévenir les violations aux droits humains commises à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières par des entreprises domiciliées sur son territoire.

En tant que membre du Parlement européen, j'exigerai la mise en œuvre effective par l'Union européenne et ses États membres des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

Dans ce cadre, je m'engage à :

- Soutenir les législations nationales et/ou européennes introduisant un devoir de vigilance pour les entreprises vis-à-vis des individus et des communautés affectées par leurs actions et celles de leurs filiales et sous-traitants de par le monde;
- Faciliter l'accès à la justice des victimes de violations des droits humains ou de dommages environnementaux;
- Veiller à ce que les accords de commerce et d'investissement ne portent pas atteinte aux droits humains à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne;
- Protéger les défenseurs des droits et leur garantir un environnement favorable;
- Soutenir de manière constructive le processus de négociation aux Nations unies pour établir un instrument juridiquement contraignant relatif aux entreprises et aux droits humains;
- Demander aux institutions de l'Union européenne de rendre des comptes si celles-ci échouent à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

Prénom, NOM :

Signature :

Email :

Contact :

Swann BOMMIER, chargé de plaidoyer régulation
des multinationales
s.bommier@ccfd-terresolidaire.org
06 69 33 49 76

Retour de ce document :

Swann BOMMIER
CCFD-Terre Solidaire
4, rue Jean Lantier
75001 Paris



Aux candidates et candidats aux Elections Européennes 2019

PROPOSITION D'ENGAGEMENT - Arbitrage investisseur-Etat

L'arbitrage investisseur-Etat (ou ISDS en anglais pour Investor-State Dispute Settlement), mis en place en 1965 à l'initiative de la Banque mondiale, est aujourd'hui présent dans plus de 3400 accords internationaux, dont plus de 1400 conclus par des États membres de l'Union européenne.

Ce système permet aux investisseurs d'attaquer en justice des Etats par l'intermédiaire d'un système de justice parallèle pour contester des décisions qui nuisent à leurs intérêts. A l'échelle internationale, ce mécanisme, qui a déjà généré plus de 900 plaintes, ne cesse de s'étendre via la conclusion de nouveaux accords bilatéraux.

Aucun domaine n'est épargné par les entreprises et les investisseurs qui l'utilisent notamment pour remettre en cause des politiques publiques d'intérêt général relatives à la santé, la fiscalité, l'environnement ou au salaire minimum.

Après plus de vingt d'ans de mise en œuvre de l'Accord de commerce nord-américain (ALENA), le Canada et les Etats Unis ont d'ailleurs décidé d'abandonner le mécanisme de règlement des différends entre eux: *"Cela a coûté plus de 300 millions de dollars au contribuable canadien en compensations et en frais juridiques. L'arbitrage d'investissement élève le droit des entreprises au-dessus de ceux des gouvernements souverains. En l'enlevant, nous avons renforcé la capacité de notre gouvernement de réguler dans le sens de l'intérêt général et de protéger la santé publique et l'environnement"* (Chrystia Freeland, Ministre canadienne des affaires étrangères).

En tant que parlementaire, j'exigerai la fin du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.

Je m'engage à :

- Demander la révocation des clauses d'arbitrage entre investisseurs et États des accords de commerce et d'investissement en vigueur;
- Refuser de conclure à l'avenir tout accord incluant des clauses d'arbitrage similaires (UE/Vietnam, UE/Japon, UE/Chine, etc.);
- Demander l'abandon des négociations pour une Cour Multilatérale d'Investissement (MIC).

Prénom, NOM :

Signature:

Email :

Contact :

Swann BOMMIER, chargé de plaidoyer
régulation des multinationales
s.bommier@ccfd-terresolidaire.org
06 69 33 49 76

Retour de ce document :

Swann BOMMIER
CCFD-Terre Solidaire
4, rue Jean Lantier
75001 Paris